

Délibération du 23 Janvier 2026

délibération **N° 2026-03 C**

objet **Convention constitutive d'un groupement de commandes pour
l'approvisionnement en fournitures de bureau**

- Date de convocation : le vendredi 16 janvier 2026
- Date de publication : le 30 janvier 2026

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 16 janvier 2026 s'est réuni le 23 janvier 2026 à 14h30 à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVEISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents 20, Nombre de votants : 22

POUVOIR DE VOTE

Françoise VIGUET-CARRIN donne pouvoir à Serge DAL BIANCO
Lucien SPIGARELLI donne pouvoir à Bernard HANRARD

EXCUSES : 9

GRILLAUD Laurent
BRUN Pierre
BARBIER Marie-Claire
SARTORI Walter
BURNIER-FRAMBORET Frédéric
VIGUET-CARRIN Françoise
ROUGEAUX Jean-Pierre
VARESANO José
SPIGARELLI Lucien

ABSENTS : 11

LEOUTRE Jean-Marc
JOLY Max
GIRAUD Murielle
RUFFIER-LANCHE René
GUIGUE Thibaut
DANIS Georges
MAITRE Florian
CARDE Daniel
THEVENON Raphaël
BRUNIER Thierry
AMET Yannick

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 19

BENEVEISE Marie
BOIX-NEVEU Arthur
FABRE Maryse
BLANQUET Denis
VAN STRAATEN Nicolas
GIRARD Marc
DRIVET Jean-Marc
GRANGE Yves
TAIN Daniel
RAUCAZ Christian
ZOCCOLO Alain
DAL BIANCO Serge
CHEMIN François
CECILLE Joël
PERRIER Jean-Claude
SIMON Christian
FRAISSARD Jean-Claude
HANRARD Bernard
BOIRON Laurence

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 1

DUNAND Marie

Délibération du 23 Janvier 2026

délibération **N° 2026-03 C**

objet **Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'approvisionnement en fournitures de bureau**

Marie BENEVISE, présidente, expose que Savoie Déchets avait adhéré, en 2022, à un groupement de commandes dont le coordonnateur était Grand Chambéry pour optimiser les achats de fournitures de bureau. Les actuels accords-cadres arrivent à échéance en juin 2026. Aussi, afin de continuer d'optimiser les coûts dans cette catégorie d'achats, il est dans l'intérêt de Savoie Déchets d'adhérer à un nouveau groupement de commandes en vue de la passation et l'exécution de nouveaux accords-cadres ayant pour objet l'approvisionnement en fournitures de bureau, avec les membres suivants :

- Grand Chambéry,
- la Ville de Chambéry,
- le CCAS de Chambéry,
- la Ville de la Motte-Servolex,
- le CCAS de La Motte-Servolex,
- la commune de Lescheraines.

Le coordonnateur du groupement est Grand Chambéry, aux termes de la convention à intervenir entre les membres du groupement, et est à ce titre chargé de la préparation, de la passation, de la signature et de la notification des accords-cadres.

Chaque membre suivra l'exécution des accords-cadres pour la part qui le concerne.

La consultation sera mise en œuvre sous forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009,

Vu l'arrêté inter-préfectoral portant modification des statuts du syndicat mixte Savoie Déchets en date du 16 décembre 2025,

Vu la délibération n°2023-40C, du Comité Syndical du 13 octobre 2023, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Le Comité Syndical après avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande annexée à la présente ;

Article 2 : décide de l'adhésion de Savoie Déchets au groupement de commandes pour l'approvisionnement en fournitures de bureau ;

Article 3 : autorise la Présidente à signer la convention constitutive du groupement de commandes, à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération.

Jean-Marc DRIVET
Secrétaire de séance



Marie BENEVISE
Présidente

